

Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **92 (1941)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C. Fonds pour voyages d'études.

(Fonds Morsier.)	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1940	19.538, 60
Excédent des recettes	292, 95
Solde au 30 juin 1941	<u>19.831, 55</u>

Dont: 16.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
2.113, 55 » carnet d'épargne à la » » »
1.718, — » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
19.831, 55 fr.

Zurich, juillet 1941.

Société forestière suisse

Le caissier: *H. Fleisch.*

COMMUNICATIONS

La forêt : usine de carbonisation.

Les deux illustrations figurant en tête de ce cahier représentent un chantier de carbonisation de grand style, installé dans la vallée de l'Isère, au pied de taillis de diverses essences : hêtre, chêne, tilleul, frêne, cerisier, etc. Ce chantier utilise de la main-d'œuvre espagnole, sous la direction d'officiers et de sous-officiers de l'armée française, pour le compte de l'Administration des eaux et forêts.

Les bois, grossièrement débités à la longueur d'un mètre, sont exploités, même en période de sève, et descendus au moyen d'un câble au chantier de carbonisation établi en bordure d'une route carrossable. Ce chantier comprend une « batterie » de douze fours « type Magnein », disposés sur trois rangées de quatre fours. Un hangar fermé permet de stocker les sacs de charbon en jute et de les préserver de l'humidité, condition indispensable pour l'emploi normal et rentable du bois carbonisé.

Chacun des fours Magnein contient quatre à cinq stères de bois, dont les rondins sont disposés horizontalement; les vides sont bouchés à l'aide de fragments de branches, coincés dans les fissures, de façon à assurer une homogénéité aussi totale que possible du bloc ligneux empilé dans le four.

La carbonisation d'un stère de bois fournit de 55 à 65 kg de charbon avec les bois tendres, de 65 à 85 kg avec les bois durs. Dans des circonstances normales on compte, en moyenne, une production d'une tonne de charbon par 48 heures, pour quatre fours de la capacité de quatre stères.

Un mètre cube de charbon de bois, préparé avec des produits de taillis (cépées), pèse de 200 à 250 kg, suivant les essences, la grosseur des morceaux et leur état hygrométrique. Le pouvoir calorifique du charbon de bois est de 7500 à 8000 calories-kilogrammes au kilo.

On sait que l'alimentation des gazogènes exige un charbon bien cuit, même composé de feuillus et de résineux mélangés, calibré suivant le type des appareils; il doit, en outre, être exempt de poussière et non humide (10—12 % d'eau au maximum).

Moins les bûches et les cépées introduites dans les fours contiendront de cendres, meilleur sera le carburant. La fabrication du charbon dans les fours, lorsqu'elle est entreprise avec les soins exigés, peut être assurée, après initiation, par n'importe quel bûcheron habile et consciencieux; elle présente cet avantage, qui a son importance pour l'alimentation des gazogènes, qu'elle élimine presque totalement les pierres et la terre, qu'il est difficile de supprimer lorsqu'on carbonise à l'aide des meules.

Le corps des forestiers suisses ne saurait se désintéresser de cette nouvelle activité sylvicole. C'est la forêt de montagne, où tant de débris de coupes demeurent sans emploi, qui va alimenter en tout premier lieu les fours à carbonisation.

Il est à prévoir que la crise des carburants liquides, et surtout leurs hauts prix, entraîneront de nombreux propriétaires de véhicules dits « poids lourds » et de tracteurs à recourir, même après le rétablissement de la paix dans le centre européen, au « bois cru », ainsi qu'au charbon de bois, pour l'alimentation des gazogènes. Ainsi, l'organisation de la carbonisation en forêt se présente-t-elle non seulement comme une nouvelle source de gain pour la forêt suisse, mais aussi, pour ses administrateurs, comme un devoir national.

Aug. Barbey.

L'Association suisse d'économie forestière et l'Office forestier central suisse, à Soleure.

Extraits du rapport de gestion sur l'exercice 1939 à 1940.

Ce rapport sur l'activité de l'importante « Association suisse d'économie forestière » n'ayant pas été publié en traduction française, nous pensons intéresser les lecteurs du « Journal » en donnant, ci-après, quelques extraits de la récapitulation de son activité durant l'exercice écoulé.

M. F. von Arx, ancien conseiller d'Etat à Soleure, a donné sa démission de président de l'Association, activité qu'il a remplie avec beaucoup de dévouement pendant vingt ans. On ne manqua pas de lui exprimer les chauds remerciements qu'il a si bien mérités. A été choisi pour lui succéder : M. von Erlach, conservateur des forêts, à Berne. — Le rapport signale encore la démission, parmi les membres du comité directeur, de M. Th. Weber, ancien inspecteur cantonal des forêts à

Zurich, lequel en a fait partie depuis 1928. Ont été désignés pour remplacer les deux démissionnaires : MM. *Nobs* et *Baeriswyl*, conseillers d'Etat à Zurich et à Fribourg.

Effectif et subventionnement. Durant le dernier exercice, l'effectif de l'Association a augmenté de 5 communes fribourgeoises propriétaires de forêts et d'un propriétaire particulier, du même canton. Par contre, on a enregistré la sortie d'un patriciat forestier tessinois. — L'association forestière du canton de Lucerne a élevé sa subvention annuelle à 1000 fr., ce qui lui confère le droit d'avoir un représentant au sein du comité directeur. — Les subventions des cantons, associations forestières et communes sont restées dans les limites prévues au budget.

Mutations dans le personnel. Celles-ci furent les suivantes : M. H. Müller, adjoint, appelé à un autre emploi forestier dans le canton de Zurich, a été remplacé par M. A. Bourquin. Un poste nouvellement créé a été attribué à M. W. Fischer, de Zurich, ingénieur forestier, ci-devant gérant forestier communal à Pany (Grisons). Pour la mise en œuvre des cours de bûcheronnage, le bûcheron E. Wächter, de Sulz, fut désigné comme maître suppléant.

Tous les collaborateurs de l'Office forestier central étant astreints au service militaire actif, il ne put qu'à grand'peine faire face à ses nombreuses tâches. Son directeur put heureusement être dispensé de ses obligations militaires. Mais ses aides durent endosser l'uniforme, au cours de l'exercice écoulé, pendant 631 jours au total, l'un des adjoints en particulier, à lui seul, durant 227 jours.

Vente et prix des bois. Le rapport expose les raisons pour lesquelles le prix des bois, très bas avant l'état de guerre actuel, subit une hausse très forte. Les nombreuses demandes de bois pour l'armée en furent une des principales (fortification de campagne, baraquements, etc.). Pour empêcher un renchérissement exagéré des prix, conformément aux instructions du Conseil fédéral, il fallut en arriver à la fixation de *prix maxima*. A cet effet, le territoire de la Confédération fut divisé en neuf arrondissements. Et la statistique fédérale des prix, durant la période envisagée, nous apprend que le renchérissement pour les bois de service ne dépassa pas environ 20 %. Pour les bois de feu, la hausse fut plus marquée, surtout pour ceux de bois résineux. Durant l'été 1940, leurs prix dépassèrent ceux constatés en 1929. Quant aux bois de râperie, les fabriques intéressées et l'Association s'étaient mises d'accord et ont adopté un renchérissement de 3,50 fr. par stère. Les dites fabriques voulurent bien, de leur propre gré, l'augmenter encore, dans la suite, de 2 fr. pour assurer une fourniture suffisante de la précieuse matière première que nous ne pouvons plus obtenir du dehors.

Conditions du marché des bois avec l'étranger. L'état de guerre a eu comme conséquence de faire diminuer fortement, en 1940, l'importance de notre commerce des bois avec l'étranger. L'Autriche, la Pologne et la France n'entrent plus aujourd'hui en ligne de compte. Seuls les pays de Yougoslavie et de Tchécoslovaquie peuvent encore fournir

à la Suisse des quantités de bois de quelque importance. Aussi conçoit-on, sans autre, que les restrictions d'importation du bois auxquelles les Chambres fédérales avaient cru devoir recourir, en juin 1939, ont été supprimées. A cet égard, la situation de notre pays vis-à-vis de l'étranger est complètement renversée.

Technique forestière. La commission de surveillance de la « Division du travail forestier technique » a été augmentée de deux membres : MM. le Dr *H. Burger* et *Winkelmann*, directeur. Le rapport signale les recherches faites sous la direction de M. *A. Bourquin* sur la récolte et la préparation de l'écorce d'épicéa pour la tannerie. Nos lecteurs sont documentés sur ces questions, ainsi que sur ce que l'on a fait pour augmenter la fabrication du charbon de bois, dont la consommation ne cesse d'aller en croissant.

L'Association a fait preuve d'une réjouissante activité dans le domaine des publications techniques, particulièrement en vue de l'organisation de cours pour bûcherons.

Utilisation du bois. « Ce qu'aucune propagande ou exposition n'a jamais auparavant réussi à obtenir est devenu, en 1940, une réalité : notre bois est redevenu une matière première et un combustible extrêmement recherchés ! Situation dépendant de l'état de guerre actuel, sans doute, mais qui, on peut l'espérer, risque de procurer, à l'avenir, de nombreux consommateurs du bois de feu. »

La « commission du bois de feu » n'a pas manqué de tirer parti de cette situation inespérée. Elle a continué ses essais relatifs à l'amélioration des installations pour l'emploi du bois à brûler. Les progrès dans ce domaine ont été réjouissants. Les deux offices d'orientation du public (Beratungsstellen) sur ces questions sont ceux de Zurich et de Rolle. Ils ont déployé une activité remarquable par des démonstrations, l'expédition de brochures et de plans techniques. Le plus grand nombre des informations fournies par les offices précités concerne l'utilisation du bois dans les chaudières du chauffage central ordinaire.

La technique de cette utilisation est en plein développement. Le retard que l'on pouvait constater auparavant, en comparant avec le développement des autres modes de chauffage, sera bientôt, semble-il, éliminé.

Quant aux autres modes d'utilisation du bois dans l'industrie et comme moteur (pour camions), le rapport donne un bref résumé de ce qui a été fait dans ce domaine, en 1940, à l'instigation de l'Office forestier central. Nous pouvons d'autant mieux nous abstenir de l'aborder ici que nous avons, à plusieurs reprises, orienté les lecteurs du « Journal » sur ces questions de haute actualité.

Ce rapport de gestion s'achève par la présentation des comptes de l'Association en 1939/40 et du budget pour 1940/41. On y trouve cette information qu'au 30 juin 1940, sa fortune nette était de 58.709 fr., celle de la commission technique de 9232 fr. et celle de la « commission du bois de feu » de 507 fr. En outre, le fonds de réserve disposait d'un

actif de 19.988 fr. On le voit, la situation financière de l'Association est réjouissante. Puisse-t-elle aller en s'améliorant toujours et permettre ainsi, à cet actif représentant de notre économie forestière suisse, d'accentuer encore son travail aussi utile qu'intéressant. Les représentants de la forêt peuvent être reconnaissants à ces collaborateurs du travail fourni durant l'année écoulée.

H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

L'Union suisse des paysans a publié récemment son rapport annuel sur l'exercice 1940. Son contenu étant très considérable, le comité directeur a cru devoir en faire paraître un extrait de quelques pages, ce en quoi il a été bien inspiré. Nous y avons glané les quelques indications suivantes, de nature générale.

L'Union suisse des paysans et ses organes ont eu à fournir, en 1940, une très forte somme de travail, surtout en ce qui a trait à la participation aux préparatifs des mesures de l'économie de guerre.

Le *Paysan suisse* a paru en un tirage moyen de 121.700 exemplaires en allemand, de 34.000 en français et de 6600 en italien, soit, au total, à raison d'un chiffre moyen de 162.300 exemplaires par numéro.

L'« Union suisse des paysans » comptait, à la fin de 1940, 53 sections avec un total de 432.509 affiliations.

En 1940, l'agriculture a vu les choses s'améliorer pour elle, tant au point de vue de la façon dont elle est jugée dans la communauté que sous le rapport du bilan de l'exercice. Son rendement brut épuré a été de quelque 200 millions de francs supérieur à celui de 1939. Quand bien même le rendement net ne s'est pas accru dans la même proportion, les prix des produits ont pu néanmoins faire face, en grande moyenne, au coût de la production. Il est cependant quelques branches importantes dans lesquelles l'équilibre n'a pas été réalisé sur ce point; tel est, en particulier, le cas pour ce qui concerne les prix du bétail de vente et ceux du gros bétail de boucherie.

Arrêté du Conseil fédéral augmentant les amendes prévues pour les coupes interdites (du 6 mai).

Le 10 mai dernier est entré en vigueur l'arrêté suivant, basé sur l'article 3 de l'arrêté fédéral du 30 août 1939, concernant les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité :

« L'amende prévue pour coupes interdites, à l'article 46, chiffre 7, de la loi fédérale du 11 octobre 1902,¹ concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts, est portée à la somme de 20 fr. au minimum et de 40 fr. au maximum par mètre cube. »

¹ Conformément à la dite loi, les infractions sont passibles des amendes ci-après : les coupes interdites, de 2 à 10 francs par mètre cube.